

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

Envoyé en préfecture le 01/06/2017
Reçu en préfecture le 01/06/2017
Affiché le 11/6/2017
ID : 056-215601477-20170529-2017D44-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept
Le vingt-neuf mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 24

PRESENTS: M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy-
Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. GERGAUD Henri- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET
Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme
PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD
Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick - M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT
Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : Mme AMELINE Yolande à M. CHESNIN Nicolas- M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul-
Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre- Mme GRUEL Nathalie à Mme DENIGOT Béatrice

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2017D44 : Aménagement d'un cheminement pour piétons et cyclistes à la rue Joseph Dano-
Demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Par délibération en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil
Départemental une subvention au titre des amendes de police 2017 pour financer l'aménagement d'un
cheminement réservé aux piétons et aux cyclistes le long de la rue Joseph Dano.

Monsieur Le Maire fait savoir que le programme est susceptible de bénéficier également d'une
subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Il propose donc de présenter un dossier relatif à un passage pour piétons et cyclistes le long de la
rue Joseph Dano sur 180 ml **pour un montant de 25 418 € HT soit 30 502 € TTC.**

**L'assemblée est invitée à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du
Programme de Solidarité Territoriale pour financer ce programme.**

**Le conseil municipal, après délibération, sollicite à l'unanimité une subvention au titre du
Programme de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour financer ce
programme estimé à 25 418 € H.T.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.